



Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-5-8-2 **Séance du** jeudi 20 juin 2024

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION:

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine DELATTRE Cécile donne procuration à DEBES Vincent DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves HAGENBACH Vincent donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine KLINKERT Brigitte donne procuration à MATT Nicolas KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise RAPP Catherine donne procuration à BELTZUNG Maxime SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin ZELLER Fabienne donne procuration à MILLION Lara ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES:

BOHN Patricia, JENN Fatima, MUNCK Marc

ABSENTS:

FUCHS Bruno, TENENBAUM Anne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L. 3121-23 du Code général des collectivités territoriales relatif à la désignation des membres du Conseil départemental pour siéger au sein des organismes extérieurs,
- VU l'article L. 3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatif aux votes sur les nominations,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Désigne les Conseillers d'Alsace chargés de représenter le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace dans les organismes extérieurs conformément au tableau figurant en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité 0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote